



Soins bucco-dentaires préventifs pour les aînés

D'ici 2036, on s'attend à ce que près de 25 pour cent de la population canadienne soit âgée de plus de 65 ans. Un grand nombre de ces aînés auront encore toutes ou presque toutes leurs dents naturelles.



D'ici 2036, on s'attend à ce que près de 25 pour cent de la population canadienne soit âgée de plus de 65 ans—presque le double du pourcentage actuel. L'espérance de vie des Canadiens augmente également et beaucoup d'aînés ont encore toutes, ou presque toutes leurs dents naturelles, ce qui signifie que les services de soins bucco-dentaires seront requis pendant beaucoup plus d'années que dans le passé. Même les Canadiens qui portent des prothèses dentaires ont besoin d'avoir accès aux soins bucco-dentaires préventifs et thérapeutiques.

Les statistiques indiquent que 40 pour cent des Canadiens âgés de 60 à 79 ans ont moins de chances d'être inscrits à un régime privé d'assurance dentaire par rapport à la population générale. En conséquence, les Canadiens plus âgés utilisent peu les services de soins bucco-dentaires; plus précisément, les bénéficiaires de soins de longue durée ont une forte prévalence de maladies bucco-dentaires non traitées. Ces maladies bucco-dentaires évitables entraînent souvent des procédures d'urgence très coûteuses.

Ce que peut faire le gouvernement

Nous proposons que le gouvernement fédéral joue un rôle de leadership en collaborant avec les provinces et les territoires afin d'assurer que les règlements touchant les soins de longue durée et les soins à domicile incluent des soins bucco-dentaires quotidiens et des services de soins bucco-dentaires professionnels.